
Arrêté d'Institution de Joseph-Alexis Braux comme instituteur à Charmes-la-Côte (Meurthe).

Numéro d'inventaire : 1979.00147

Auteur(s) : France. Ministère de l'Instruction publique

Type de document : texte ou document administratif

Éditeur : Ministère de l'Instruction publique (Paris)

Période de création : 2e quart 19e siècle

Date de création : 1841

Description : Imprimé administratif à en-tête du Ministère de l'Instruction publique, complété à la main à l'encre noire. Cadre ornemental. Timbre à sec de l'Université de France. Impression recto verso. Trace de pliure centrale.

Mesures : hauteur : 255 mm ; largeur : 380 mm

Notes : Au recto: Arrêté de nomination daté du 1er Août 1841 et signé de Villemain, Ministre Secrétaire d'État au département de l'Instruction publique; Grand-Maître de l'Université. Au nom du Roi. Au verso: Le Sous-Préfet de l'arrondissement de Toul certifie que le sieur Braux a prêté le serment prescrit par les lois du 31 août 1830 et du 28 juin 1833.

Mots-clés : Gestion des personnels : recrutement, nominations, etc.

Filière : École primaire élémentaire

Niveau : Élémentaire

Nom de la commune : Charmes-la-Côte

Nom du département : Meurthe-et-Moselle

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : n.p.

Commentaire pagination : 2 pages (recto-verso)

Lieux : Meurthe-et-Moselle, Charmes-la-Côte

UNIVERSITÉ DE FRANCE.	MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.	INSTRUCTION PRIMAIRE.
--------------------------	--------------------------------------	--------------------------

ARRÊTÉ D'INSTITUTION.

Du nom du Roi.

NOUS, MINISTRE SECRÉTAIRE D'ÉTAT AU DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, Grand-Maitre de l'Université;

Vu l'article 22 de la loi du 28 juin 1833, concernant l'instruction primaire, et l'article 28 de l'ordonnance du 16 juillet de la même année;

Vu l'arrêté par lequel le comité supérieur d' *Neuch* département d' *la Miquette* a nommé le sieur *Braux* instituteur primaire de la commune d' *Charmant la Côte* canton d' *Neuch (sud)*

Considérant que toutes les formalités prescrites par la loi et les règlements sur l'instruction primaire ont été remplies,

AVONS INSTITUÉ, conformément à la loi, le sieur *Braux, Joseph Alphonse* instituteur de ladite commune, pour y tenir une école primaire élémentaire.

Il sera procédé publiquement, par un membre du comité supérieur ou par un délégué de ce comité, à l'installation dudit instituteur et à la réception du serment qu'il doit prêter, aux termes des lois du 31 août 1830 et du 28 juin 1833.

Mention de la prestation du serment sera faite au procès-verbal des séances du comité en présence duquel elle aura lieu, ainsi qu'à la suite du présent arrêté d'institution.

M. le Recteur de l'Académie d' *Neuch* est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait au chef-lieu et sous le sceau de l'Université.
A Paris, le *1^{er} Avril* 1841.

Le Conseiller au Conseil royal de l'Instruction publique
exerçant les fonctions de Chancelier,
Signé: *Reudon*

Le Ministre Secrétaire d'État au Département de l'Instruction
Publique, Grand-Maitre de l'Université,
Signé: *Villemin*

Par le Ministre:
Le Conseiller Secrétaire du Conseil royal de l'Instruction publique,
Signé: *J. M. Girardin*

Pour ampliation:
Le Chef du Secrétariat,
A. J. Sauton

Le soussigné